VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 10
EVALUATION DU PEV ET MISE EN OEUVRE DU PEV 2

Rapporteur : Madame Cécile AUDET

En 2015, la Municipalité a décidé de réinterroger, en lien étroit avec la population et les professionnels, les contours de la politique éducative. Pour la rendre plus lisible, et cohérente, elle a souhaité élaborer un projet éducatif pour la ville qui organise les politiques municipales dans le domaine de l'enfance pour construire une ville « à hauteur d'enfants ».
En s'appuyant sur cette base, la Municipalité a mis en œuvre entre décembre 2014 et avril 2015 une vaste concertation qui a mobilisé près de 1 500 personnes.

Cette concertation a permis de dégager les 5 enjeux majeurs des politiques publiques de l'enfance :

- Assurer le bien-être des enfants ;
- Garantir la réussite scolaire et éducative ;
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre ;
- Démocratiser l'accès à la culture et aux sports ;
- Rassembler la communauté éducative autour des besoins des enfants.

Elle a également permis de définir 20 objectifs qui ont guidé les politiques municipales de septembre 2015 jusqu'à aujourd'hui. Ces objectifs ont été déclinés en 80 actions qui ont été mises en œuvre à plus de 90 % à ce jour.

Le Conseil Municipal du 4 mai 2016 a confié l'évaluation du PEV à l'Ifé (Institut Français de l'Education, rattaché à l'Ecole Normale Supérieure) de Lyon.
Cette démarche innovante d'évaluation, associant une collectivité territoriale, les services de l'Éducation Nationale et la recherche publique a été menée de mars 2016 à mai 2017. Elle a pour objectif de répondre à différentes questions, notamment celles liées à la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires pour l'accompagnement à la scolarité, celles liées à l'équité d'accès aux activités périscolaires et extrascolaires, ou celles liées à la coordination de la communauté éducative autour des élèves.

Cette démarche d'évaluation partagée avec la Ville et l'Éducation Nationale s'est voulue participative et formative avec les acteurs et les partenaires du PEV.
Elle a permis de mettre en relation les résultats constatés avec les objectifs initiaux, mais aussi avec les moyens engagés et les besoins. Elle a permis une prise de recul en cherchant à dépasser les ressentis et les représentations des actions.
Les principales conclusions de cette évaluation sont décrites dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Cette évaluation a aussi permis à la Ville et ses partenaires de dégager des orientations en vue de l'écriture du prochain PEV :

1 - Renforcer la cohérence et la complémentarité entre professionnels ;
2 - Objectiver et améliorer l'égalité d'accès au périscolaire et à l'extrascolaire ;
3 - Encourager les actions associant les parents et améliorer l'information ;
4 - Renforcer le travail partenarial sur les contenus éducatifs et développer des parcours.

Par ailleurs, en février 2017, la Ville de Clermont-Ferrand, l'Éducation Nationale et l'École Supérieure du Professorat et de l'éducation (ESPé) de l'Université Clermont-Auvergne ont engagé un partenariat afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif des études surveillées (enseignants et animateurs) et construire un sens partagé de ce temps d'études.
La présentation et les conclusions de cette étude sont présentées en annexe 2.

Au regard de l'ensemble de ces éléments de contexte, la Ville souhaite inscrire son action dans la continuité et s'appuyer sur l'existant tout en apportant les améliorations nécessaires.

Ainsi, quatre axes forts définissent la ligne directrice du PEV 2 et font l'objet du travail de concertation :

1 - Renforcer le lien aux parents et notamment auprès de ceux les plus éloignés ;
2 - Travailler sur les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans ;
3 - Travailler et améliorer le temps des études surveillées dans le cadre du temps périscolaire du soir (SMAP) ;
4 - Faire partager le PEV au sein de la DE mais également auprès des directions concernées.

Un travail de concertation autour du PEV 2 conduit avec la communauté éducative a commencé depuis avril 2018.
Un cabinet de concertation appuie la ville, dans cette démarche qui associe par ailleurs l'expertise de l'Ifé puis celle de l'ESPé.
Il sera proposé au Conseil municipal du mois de septembre prochain une présentation du PEV 2, issu de la concertation en cours.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de prendre connaissance du bilan et de l'évaluation du projet éducatif de la ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la mise en œuvre du nouveau dispositif.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 JUIL. 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET

ANNEXE 1 :ÉVALUATION PAR L'INSTITUT FRANÇAISE DE L'ÉDUCATION (IFÉ) DU PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE

Le Projet Éducatif de la Ville (PEV) a été mis en place à la rentrée scolaire 2015/2016.

Son évaluation est apparue nécessaire pour déterminer si les actions mises en place par la Ville en lien avec l'Éducation Nationale et les autres partenaires de la communauté éducative correspondaient aux besoins réels des enfants. Ce travail et cette réflexion permettent ainsi de procéder à des adaptations dans un souci d'amélioration des politiques publiques.

Pour mener ce travail, il est apparu opportun d'associer la recherche publique à cette démarche afin d'apporter des outils méthodologiques solides et d'assurer une évaluation au regard de ce qui est mis en place sur les autres territoires. Il a donc été fait appel à l'Institut Français de l'Éducation (Ifé), rattaché à l'École Normale Supérieure de Lyon.

Cette évaluation s'est déroulée de mars 2016 à mai 2017 à partir de rencontres réalisées avec les acteurs de terrain, Directeurs d'écoles, responsables d'accueil de loisirs mais aussi d'interviews d'élus, de responsables administratifs, de personnels de terrain placés auprès des enfants (Dumistes, Etaps…..).

4 axes principaux issus de l'évaluation ont été dégagés :

1- Renforcer la cohérence et la complémentarité entre professionnels ;
2- Objectiver et améliorer l'égalité d'accès au périscolaire et à l'extrascolaire ;
3- Encourager les actions associant les parents et améliorer l'information ;
4- renforcer le travail partenarial sur les contenus éducatifs et développer des parcours.

Pour chacun de ces axes, le travail d'évaluation de l'Ifé propose un constat et propose sur cette base des pistes d'évolution.

Ces dernières constituent des points d'appui à prendre en compte dans l'élaboration du PEV 2.

I) Renforcer la cohérence et la complémentarité entre professionnels.

A) Les conclusions

Les constats recensés par l'Ifé sont les suivants :
- une complémentarité en progression mais encore à faire progresser entre les acteurs scolaires et périscolaires ;
- des échanges axés sur certains registres entre directeurs d'écoles et responsables d'accueil de loisirs mais encore pas assez d'échanges entre équipes ;
- une coordination à renforcer entre équipes d'animation, Atsem, personnels de service ;
- une interconnaissance à renforcer avec Etaps, Dumistes et acteurs du quartier ;
- une insuffisance de complémentarité des activités scolaires/périscolaires mais une convergence en devenir avec le rapprochement demandé des projets pédagogiques et des projets d'école et avec la mise en place des parcours culturels ;
- une complémentarité à développer des pratiques professionnelles ;
- Encore peu d'impact de la réforme sur les pratiques pédagogiques, insuffisance de réorganisation globale de l'organisation et des apprentissages selon les entretiens avec les enseignants.

B) Les pistes d'évolution : renforcer la cohérence et la complémentarité des pratiques professionnelles

1- Organiser des temps de rencontre et de travail en commun entre directeurs d'école, équipes d'animation, ETAPS et Dumistes afin de favoriser l'interconnaissance et le travail en commun au sein des écoles sur des projets mis en cohérence ;

2- Systématiser le travail de définition partagée entre enseignants/animateurs/Etaps/Dumistes/Atsem autour des questions de partage et usage des locaux et des règles de vie ;

3- Reconduire les formations partagées enseignants/ATSEM (expérimenté en 2015 sur le REP La Charme). Il convient de les élargir en intégrant les équipes d'animation ;

4- Profiter de l'impulsion donnée par la mise en place des parcours culturels pour enrichir le dispositif avec des parcours sportifs, artistiques, citoyens… en articulant explicitement scolaire/périscolaire/extrascolaire.

II) Objectiver et améliorer l'égalité d'accès au périscolaire et à l'extrascolaire

A) Les conclusions

L'analyse porte essentiellement sur l'égalité d'accès aux activités périscolaires du mercredi après-midi.

Les points suivants sont abordés :
- une offre municipale perçue comme riche et diversifiée ;
- l'égalité d'accès : une question «invisible» pour l'ensemble des acteurs interrogés (un sentiment d'insuffisance d'égalité spatiale des activités et une insuffisance de données pour objectiver la fréquentation et les éventuelles inégalités) ;
- un obstacle «culturel» à la fréquentation du conservatoire pour de nombreuses familles.

B) Les pistes d'évolution

Il s'agit d'objectiver et d'améliorer l'égalité d'accès à l'ensemble de l'offre péri et extrascolaire à travers les actions suivantes :

1) Mettre en place les modalités de recueil d'information qui permettraient de documenter à l'échelle des quartiers et des écoles la fréquentation du conservatoire et de l'EMS (utilisation des fiches d'inscription, de tableaux de bord partagés et d' indicateurs d'égalité).

2) Travailler sur la consolidation et l'explicitation des passerelles entre les activités réalisées sur le temps scolaire mobilisant les ressources de la Ville (Etaps et Dumistes), les activités périscolaires et l'offre extrascolaire. Il s'agit aussi de développer la logique de parcours ainsi que les modalités de coordination et d'échanges d'information pour pouvoir repérer et orienter les enfants ne recourant pas spontanément à ces ressources.

3) Mettre en place des modalités d'accompagnement des familles dans le choix des activités périscolaires et extrascolaires.

4) Développer, en s'appuyant soit sur les dumistes, soit sur les structures associatives de quartier des possibilités d'initiation et de découverte des activités musicales sur le temps périscolaire.

III) Encourager les actions associant les parents et améliorer l'information

A) Conclusions

Elles portent essentiellement sur les points suivants :
- le constat partagé par les enseignants et les RAL est celui d'un manque de communication avec les parents les plus éloignés de l'école ;
- il existe toutefois quelques exemples intéressants d'actions visant à ouvrir l'école aux parents et à les impliquer dans le parcours scolaire de leurs enfants (C. Perrault) ;
- des représentations relativement hétérogènes et stéréotypées sur le SMAP et ses objectifs et parfois un certain manque de visibilité pour les parents de ce qui se passe sur les temps périscolaire .Le souhait d'une plus grande information est par ailleurs exprimé par ces derniers.

B) Les pistes d'évolution

Il s'agit ici d'encourager les actions associant les parents et développant l'information ou la communication.

Ces actions sont les suivantes :

1) Consulter les représentant de parents et les parents volontaires pour l'élaboration et le suivi des projets d'animation à l'échelle des écoles (ex.. école J.Butez).

2) Expérimenter des activités associant des parents sur le temps du SMAP.

3) Faire connaître et favoriser la dissémination des projets d'ouverture aux parents conduits dans certaines écoles (ex. groupe scolaire C. Perrault : en maternelle, projet autour de la langue orale conduit et en élémentaire projet de validation des compétences par les arts visuels associant les parents).

4) Reconduire la formation aux relations école-famille conduit sur la REP de la Charme (déjà en projet sur les 2 autres REP) en l'ouvrant aux RAL.

IV) Renforcer le travail partenarial sur les contenus éducatifs et développer des parcours

A) Conclusions

Les principales conclusions sont les suivantes :
- des valeurs partagées mais un projet éducatif encore insuffisamment approprié dans ses contenus par la plupart des acteurs.
- peu de dispositifs de suivi pour objectiver cette dimension, une relative difficulté à objectiver la question de la fatigue des enfants et du sentiment de suractivité pour ceux qui fréquentent le périscolaire.
- sur le plan qualitatif, peu d'impacts décelables de la réforme sur la réussite scolaire selon les entretiens réalisés mais cela demanderait d'autres travaux afin d'affiner l'analyse.
- travailler et mieux appréhender la notion de réussite éducative et de socle commun des connaissances, de compétences et de culture.

B) Les pistes d'évolution

Il s'agit ici de renforcer le pilotage et la gouvernance du PEV à travers les propositions suivantes :

1) Mettre en place les indicateurs correspondant au suivi des actions du PEV (réalisations et résultats) et définir quelques indicateurs dynamiques d'impact à moyen terme.

2) Construire un protocole d'observation et définir des indicateurs communs pour pouvoir objectiver la question de la fatigue et de la suractivité des enfants.

3) Travailler sur une articulation plus explicite du PEV avec les cadres de référence culturels et sportifs, formaliser en quoi les politiques sectorielles sont convergentes et définir les actions et modalités de coordination correspondantes.

4) Assurer la mise en place des moyens d'observation et d'analyse partagés des actions expérimentales de type parcours (parcours culturels, parcours sportifs, parcours citoyens)

5) Renforcer la lisibilité de l'offre culturelle et sportive pour les professionnels (équipes d'animation) comme pour les parents (articulation et mise en cohérence calendrier, financements, modalités…/ lisibilité école)

----------*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*

Cette évaluation réalisée en 2017 a aidé la Ville à prioriser les axes à développer à partir de 2018.

Ainsi les problématiques suivantes sont désormais au cœur de nos réflexions :

- la cohérence et la complémentarité des intervenants : un séminaire au sein de la Direction de l'Enfance (DE) en avril a permis de poser les bases d'une cohérence de l'action et d'un projet partagé au sein de la DE. Ce travail se poursuivra sur chaque site scolaire en mobilisant les équipes de terrain. Il s'élargira aux autres directions partenaires lors d'un second séminaire. Le partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs, notamment l'Éducation nationale, constitue une priorité ;

- la place et le rôle des parents sont une autre priorité du PEV2 ; il s'agit de construire une véritable collaboration éducative entre eux et les partenaires éducatifs. Par une relation équilibrée, on cherchera à les rapprocher de l'école et à développer la confiance réciproque ;

- le travail mené spécifiquement sur les enfants de 2 à 6 ans permettra notamment de mieux appréhender et d'apporter de meilleures réponses à leurs besoins et au respect de leurs rythmes ;

- les parcours se développent : après la mise en place des parcours culturels, les parcours citoyenneté vont se mettre en place durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dès la rentrée 2018 ;

- les liaisons scolaires-périscolaires constituent par ailleurs une orientation forte du PEV2 : des travaux seront menés sur le déroulement du SMAP, par exemple pour améliorer la relation enseignants/animateurs ;

- enfin, la Ville va mettre en place des outils de suivi et d'observation qui permettront d'évaluer, au fil de la mise en œuvre du PEV2, la qualité des réponses apportées.

ANNEXE 2 : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE PAR L'ESPE (ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET L'ÉDUCATION) SUR LE FONCTIONNEMENT DU TEMPS D'ETUDES SURVEILLEES

Le temps d'études existait avant la réforme de 2013 sur le plan local. Dès la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et lors les deux rentrées qui ont suivi (2013/2014 et 2014/2015), la Ville a pris la décision d'intégrer l'étude au cœur des activités proposées sur les temps d'activités périscolaire et donner ainsi à chaque enfant les conditions nécessaires à la réalisation de ses devoirs.

Depuis la rentrée 2015, dans le cadre du Projet Éducatif de la Ville, et notamment du 2ème enjeu qui vise à garantir la réussite scolaire, deux objectifs ont été définis pour la bonification de ce temps :
- améliorer les conditions de mise en œuvre des études surveillées
- former les animateurs à le tenue d'une étude calme.

Le temps des études est par ailleurs passé à 45 minutes afin de répondre d'une part à la forte volonté municipale de lutter contre les inégalités sociales et d'autre part aux demandes formulées par les parents.

Au regard de ces impératifs et en parallèle à l'évaluation du PEV réalisée par l'Ifé, la Ville à souhaité s'appuyer sur un partenaire reconnu par l'Éducation nationale et les professionnels, l'ESPé (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, rattachée à l'Université Clermont-Auvergne) afin d'analyser le dispositif mis en place localement.

Les travaux menés mettent en évidence les approches et sensibilités différentes des acteurs :

- le point de vue des enseignants rencontrés réside dans le fait qu'a minima les devoirs doivent être faits. Il se rapproche ainsi souvent des demandes des parents.
Pour eux le temps d'études est identifié à un temps scolaire.
Des enseignants souhaiteraient rencontrer et aider les animateurs dans le cadre de cette tâche mais le fonctionnement actuel des études ne le permet pas suffisamment.

- le point de vue des RAL (Responsables d'Accueils de Loisirs) : ils considèrent qu'ils représentent souvent l'école auprès des familles car ils exercent dans des temps où les enseignants ne sont plus là. Ils ont conscience des enjeux de ce dispositif et expriment parfois les difficultés qu'ils ont à articuler la succession des activités scolaires et périscolaires, ce qui pose par ailleurs aussi la question de l'ordonnancement du goûter, des études et des activités périscolaires.

- le point de vue des animateurs : ils insistent dans ce contexte sur la position exposée de leurs missions quotidiennes. Globalement pour eux, il s'agit de permettre aux élèves qui le souhaitent de faire leurs devoirs. Pour cela, ils cherchent à maintenir le calme et à réguler les comportements perturbants, ils peuvent alors se rendre disponibles pour s'assurer que les devoirs soient faits et éventuellement pour aider à leur réalisation.

Les propositions :

L'un des axes forts des propositions de l'ESPé réside dans le fait de travailler à partir des recommandations de l'Éducation Nationale concernant le travail personnel et d'insister sur les objectifs comportementaux (autonomie, planification, anticipation, questionnement et hiérarchisation).

Ces objectifs comportementaux de l'Éducation Nationale doivent être articulés avec les objectifs éducatifs du PEV et le «le savoir faire» de l'animateur.

Plus globalement, il est nécessaire de travailler sur des objectifs communs et construire une «identité de l'animateur » intervenant sur les études surveillées. Il convient par ailleurs que l'animateur acquiert une reconnaissance de la communauté éducative dont les fondamentaux seront préalablement partagés à partir d'une réflexion commune .

Les conclusions

- construire un socle de base autour des études surveillées permettant de construire un langage commun et de poser les attendus indispensables à la réflexion. Ce socle est à déterminer par un groupe de réflexion, regroupant l'éducation nationale, la Ville, les associations compétentes ainsi que les parents d'élèves.

- mettre en œuvre auprès des animateurs des actions de formation à la «tenue d'une classe »

----------*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*-----*

Les actions ou travaux mis en œuvre suite à cette étude :

- les études surveillées constituent un des axes du PEV2 : en ce sens, la réflexion est actuellement menée notamment avec nos partenaires de l'Éducation nationale pour en améliorer le fonctionnement.

- des formations ont été mises en place à le rentrée scolaire 2017/2018 auprès des adjoints des RAL et ont été animées par l'ESPé. Ce travail constructif a permis d'outiller les animateurs concernés dans la menée de ces temps d'études. Très appréciées, elles ont également permis à ces acteurs professionnels d'échanger sur leurs pratiques.